

SEANCE DU 26 JUIN 2012

Présidence : Madame Magali BORGEAUD dit Avocat

En ce deuxième Conseil de l'année, la Présidente salue la présence de :

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Le représentant de la presse, le public fidèle et M. le Boursier communal

▪ Ouverture de la séance

La Présidente déclare la séance ouverte à 19h04

Avant de procéder à l'appel, je vous invite à avoir une minute de silence, pour témoigner de notre solidarité et de notre soutien à Mme Silke Gerlach, qui a accompagné son époux pour son dernier voyage. Dieter qui a siégé durant de nombreuses années au sein de ce conseil et notamment à la Commission des finances.

Je vous invite à vous lever pour penser à Dieter, à Silke et à leur famille durant une minute.

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres qui se sont excusés ou fait excuser :

Membres excusés :	Mme Géraldine BRUNETTIN
	M. Gilles DÄSCHER
	M. Frédéric FLÜCK
	M. Maurice GREPPIN
	Mme Marie-José HAUTIER-PLA
	M. Philippe SORDET

Membres non excusés :	M. Jonas BAUMGARTNER
	Mme Michèle MÖCKEL

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :

42 membres présents
6 membres excusés
2 membres non excusés

▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 50

Le nombre de membres pour le quorum est de 26

Le nombre de membres appelés est de 42

Le nombre de personnes participant au vote est de 41

La Présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon l'article 29 du RC.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 mars 2012

Aucune demande de modification n'étant parvenue, la Présidente passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 mars 2012

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver ce procès-verbal	par :	39 voix pour 2 abstentions
------------------------------	-------	--------------------------------------

- **Correspondance concernant le Conseil communal**

Nous n'avons pas reçu de correspondance

- **Informations du bureau**

Le bureau a rencontré le Préfet dans sa visite annuelle et il a pu constater le bon fonctionnement de notre organe législatif.

Vous trouverez sur les tables, deux documents de présentations, que le Préfet nous avait fait lors de la séance d'assermentation du début de législature. Je vous invite à les consulter et les revoir.

Mme Ringgenberg et moi même avons été invitées à la salle du Grand Conseil vaudois, au Palais de Rumine, pour partager nos expériences au sujet des compétences des Commissions de gestion et des finances. Lors de cette séance, nous avons eu une présentation de M. Philippe Schwab, secrétaire au Conseil des Etats, pour nous parler de la réalité au niveau national. M. Jean Robert Yersin, Président du Grand Conseil nous a donné un éclairage cantonal. Ensuite nous avons pu débattre et poser nos questions sur les préoccupations locales.

Dans ce cadre, nous avons appris que des nouvelles lois cantonales allaient être votées et qu'elles auraient des incidences sur nos règlements communaux. Pour faire suite aux demandes émises lors des derniers conseils, nous allons encore attendre un peu pour la révision de ce règlement, afin de pouvoir prendre en compte tous les éléments en même temps.

Nous avons tous reçu une invitation par le Conseil Régional à participer à une rencontre à Nyon, pour nous parler du programme de législature. Pour les personnes qui n'étaient pas là, je vous invite à consulter la documentation disponible sur le site du Conseil Régional : www.regionyon.ch/documentation

- **Informations de la Municipalité (sans discussion, ni vote)**

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Informations générales

La Commune a procédé au remboursement d'un emprunt bancaire de Fr. 250'000.-, pour les travaux de transformation des abris PCi et du garage de la Licorne.

Concernant le plan d'investissement régional, le 26 avril il y a eu, ici même à St-Cergue, le Conseil Intercommunal du Conseil Régional, le préavis du programme d'investissement régional a été retiré. Le comité de direction a décidé de retirer ce préavis sur recommandation de la Commission des finances, qui avait un certain nombre de proposition à faire, afin que les communes les moins fortunées de la région puissent participer et que le coût d'entrée au programme d'investissement régional ne soit pas trop élevé.

Le Conseil Régional va retravailler le préavis avec les groupes et les Commissions afin de soumettre une nouvelle version au Conseil Intercommunal d'ici la fin de l'année.

Concernant les finances communales, une mauvaise nouvelle nous a été communiquée par le canton : la bascule de 6 points d'impôt en faveur du canton, en lien avec la nouvelle péréquation, aurait dû être une opération neutre. Comme nous commençons à prendre la fâcheuse habitude, le Canton vient de nous annoncer que la bascule ne serait pas neutre. Ce qui veut dire qu'ils vont nous demander un petit complément, à savoir que la bascule sera de 6.37 points ! Le canton va nous envoyer une facture de rattrapage pour l'année passée en 2013, pour 2012 en 2014 et à partir de 2013, ils nous taxeront à 6.37 au lieu de 6.

Informations concernant La Commune

Nous allons engager deux assistants de sécurité publique ASP, conjointement avec les quatre autres communes de la ligne, soit Arzier, Genolier, Trélex et Givrins.

Informations concernant les éoliennes

Vous avez vu dans la presse que le projet du Plan directeur cantonal avait condamné tous les projets de l'ouest lémanique. Cela signifie pour nous que le projet d'éolienne de la Givrine est définitivement abandonné, ainsi que le projet sur le plateau d'Arzier.

PRESENTATION SUR LE PROGRAMME DE LEGISLATURE

Document distribué aux Conseillers

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal

Informations concernant le SEVEN

Nous avons reçu un courrier de mise en garde du SEVEN, concernant le démoussage des toits et terrasses, des zones pavées et des chemins. Il y a des entreprises spécialisées étrangères, qui proposent un service pour ces travaux, mais les traitements sont faits avec des produits très dangereux. En cas de dégât ou de pollution, le propriétaire est responsable, donc attention.

Vous trouverez cette mise en garde sur le site internet du Canton et le texte en intégral sur le journal de St-Cergue.

Informations concernant le chauffage à distance

Dans le plan d'investissement j'ai oublié le remplacement de la chaudière du Vallon. Nous passerons un préavis pour une éventuelle nouvelle chaudière.

Le magasin Proxy est raccordé avec le chauffage à distance, avec un échangeur de 40 kw/h. Nous avons été approchés par la colonie de Carouge, pour un raccordement de l'ordre de 100kw/h, mais ce projet est à l'étude pour le moment

Informations concernant la voirie

La voirie occupe actuellement quelques NEM (non entrée en matière), qui sont hébergés à Nyon. Il y a deux personnes qui viennent à tour de rôle et qui font des petits mandats de 5 à 6 heures par jour et cela 3 jours par semaine. A l'entière satisfaction de la voirie et de la Municipalité, ce sont des personnes qui travaillent bien et qui se donnent beaucoup de peine.

Nous avons également reçu de nombreux jeunes pour des stages et à cette occasion je profite de remercier l'équipe de la voirie. La Municipalité va certainement signer un contrat d'apprentissage pour cet automne.

Informations concernant la Jeunesse

La Société de jeunesse du village qui ne trouvait pas de local pour construire son magnifique char pour le Giron des jeunesses, a approché la Municipalité et après réflexion, nous nous sommes rendus compte que le hangar à plaquettes était vide et qu'elle pouvait y installer son char, sous condition qu'il soit débarrassé pour le 1^{er} juillet, car le taux de déchiquetage est favorable et que nous voulons remplir le hangar. Ce système a dû bien fonctionner, car ils ont fini 6^{ème} au Giron des jeunesses.

Mme Cornélia GALLAY, Municipale

Information concernant le préavis : relevage des Pralies

Les travaux ont été effectués l'année passée. Nous avons fait le décompte final, sur le préavis que était de Fr. 120'000.-, nous avons un dépassement de Fr. 11'981.- qui est principalement dû à des imprévus qui sont survenus au moment d'ouvrir et de constater ce qu'il se passait sous terre. Il y a eu des sondages à la main plus importants, la présence de roches d'un coté et de l'autre coté des terrains qui s'effritaient, avec pour conséquence la mise en place de palplanches. Nous avons dû démolir l'ancienne fosse, qui normalement devait rester et être remblayée et en plus l'évacuation des terres a dû se faire en plaine, ce qui n'était pas prévu non plus. Il y a aussi de nombreuses conduites qui ont dû être déviées.

M. Véronique ANDERSSON, Municipale

Information concernant la sécurisation du talus de la déchetterie

Le permis de construire a été délivré et les matériaux commandés. Le chantier devrait pouvoir commencer début septembre

Listes des manifestations

Samedi 14 juillet	Tournoi de pétanque aux Restaurant des Cheseaux
Mardi 17 juillet	Championnat du Monde de course d'orientation longue distance, organisé à la Givrine (3'000 participants)
Mercredi 1 ^{er} août	Marché artisanal et fête nationale du 1 ^{er} août
Samedi 4 août	Fête Nationale fêtée à La Cure, organisé par le franco-suisse
Dimanche 5 août	Pique-nique du Vétéran Car Club Suisse Romand Organisé devant le Vallon
Samedi 11 août	Fête de la Mi-été
Samedi 29 septembre	25 ^{ème} désalpe
Samedi 6 octobre	Spectacle des Entractés
26+27+28 octobre	Fête pour le 20 ^{ème} anniversaire du Vallon, avec une grande manifestation prévue Le comité d'organisation cherche des bénévoles, vous pouvez vous annoncer à l'administration communale

À plus petite échelle, nous cherchons des bénévoles pour la soirée du 1^{er} août.

M. Danièle ANDRE, Municipale Information concernant l'école

Les classes de St-Cergue auront à nouveau l'école le mercredi matin, nous rentrons ainsi dans le rang et respectons la loi.

Une harmonisation des horaires d'entrée et de sortie des classes a été décidée pour l'ensemble de l'établissement scolaire de Genolier et environs, cette mesure devrait simplifier la vie des parents qui ont des enfants en classes enfantine et en classe primaire.

Afin d'équilibrer les effectifs de classes et d'offrir un enseignement optimal à tous les élèves d'Arzier et St-Cergue, la direction de l'Etablissement Scolaire de Genolier et Environs (ESGE) et les Municipalités ont pris la décision de déplacer des élèves de CYP2 entre les deux villages à la rentrée scolaire.

Information concernant l'accueil de jour

Cantine scolaire La commune s'occupe de la gestion de la cantine scolaire qui accueille les élèves des classes du village dans le centre communal du Vallon durant la pause de midi. Elle s'adresse prioritairement aux familles dont les deux parents travaillent ou aux familles monoparentales. Le prix a été revu à la hausse. Il passe de CHF 7.00 à CHF 12.00. Le nouveau tarif ne couvre que le prix du repas et une partie des frais de garde. La même prestation offerte à Trélex est facturée CHF 20.00

Une UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), rattachée à la structure d'accueil de jour des Petits Ecureuils, ouvrira ses portes dès la rentrée scolaire 2012. L'accueil du matin et celui de l'après-midi sont prévus dans les locaux de la garderie des Petits Ecureuils de la route d'Arzier pour les élèves du CIN et dans l'école de Basse-Ruche pour les élèves du CYP. L'UAPE accueille les enfants le matin dès 7h00 jusqu'à l'entrée en classe et l'après-midi dès la sortie des classes jusqu'à 18h30.

Pour l'UAPE, la politique tarifaire du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) sera appliquée. Tarifs calculés en fonction du revenu des parents.

Dans la structure d'accueil des Petits Ecureuils, une offre jardin d'enfants permet aux familles non prioritaires de placer leur enfant quelques heures pour favoriser leur socialisation

Pour rappel, les structures d'accueil de jour sont mises en place pour les familles dont les 2 parents travaillent, les familles monoparentales, les parents en recherche d'emploi et les parents encore aux études.

▪ Approbation de l'ordre du jour

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour par : **41 voix pour**

▪ Point n°1 de l'ordre du jour

Comptes 2011

Conformément à l'art. 100 du Règlement du Conseil Communal, nous allons délibérer et voter séparément sur les comptes 2011 et sur la gestion.

J'attire votre attention sur le contenu de l'art. 100 et autres articles importants : 93 & 97

Nous commencerons par : les comptes de l'année 2011 tels que présentés dans le rapport de la Municipalité et le rapport de la fiduciaire Busset que vous avez reçus.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic et Municipal des finances pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

PRESENTATION DES COMPTES 2011

La Présidente remercie M. Thierry MAGNENAT pour cette présentation.

Rapport de la Commission de gestion :

La Commission de gestion recommande aux membres du Conseil communal de prendre leurs responsabilités et de rester conséquents dans leurs choix quant aux investissements futurs et d'approuver les comptes 2011 et la gestion de la Municipalité.

Ouverture de la discussion :

La Présidente passe au traitement de la première partie du point 1 de l'ordre du jour, des comptes 2011, chapitre par chapitre :

1 ADMINISTRATION GENERALE

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **1 Administration générale :**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au chapitre suivant :

2. FINANCES

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **2 Finances :**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au chapitre suivant :

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **3 Domaines et bâtiments :**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au chapitre suivant :

4. TRAVAUX

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **4 Travaux :**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au chapitre suivant :

5 INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **5 Instruction publique et cultes :**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au chapitre suivant :

6 POLICE

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **6 Police** :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au chapitre suivant :

7 SECURITE SOCIALE

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **7 Sécurité sociale** :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au chapitre suivant :

8 SERVICES INDUSTRIELS

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre **8 Services industriels** :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion sur les comptes 2011, chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale sur ces comptes 2011 :

La parole n'étant pas demandée, La Présidente clôt la discussion générale sur le rapport de gestion et passe au vote des comptes 2011, tels que présentés :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'approuver les comptes de l'exercice 2011, tels que présentés**

Par : 41 voix pour

Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :

Je tiens à remercier Monsieur le Municipal des finances et M. Gérald Chollet, boursier communal, qui est un bras droit émérite pour la rédaction de tous ces comptes.

Mme Sandra SORDET, Présidente de la Commission de gestion

Vous avez dans les mains le premier rapport de la nouvelle Commission de gestion, dont la plupart des membres ont découverts le monde des finances communales.

Nous avons eu beaucoup d'interrogations et beaucoup de discussions, afin de vous apporter un éclairage supplémentaire, dans la mesure de nos moyens.

Toutes ces questions ont eu des réponses précieuses par M. Chollet et nous le remercions.

La Présidente ouvre la discussion sur la gestion de l'exercice 2011 :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2011

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

J'aimerais remercier la Commission de gestion pour son excellent travail et apporter quelques réponses par rapport aux commentaires qui sont soulevés, soit :

- 5.3 Le Vallon :
- nous réfléchissons à ce point qui est certes récurrent.
 - Deux choses ont déjà été faite, à commencer par l'augmentation des tarifs
 - Le taux d'occupation est très élevé et les locations remplissent le calendrier.

- Nous veillons également à ce que l'armée continue à nous accorder leur faveur.
Mais au-delà il nous paraît difficile d'augmenter cette rentabilité. Mais si une personne à une bonne idée, nous sommes à l'écoute. Où si un groupe veut y travailler, nous y sommes ouverts.
- 5.4 Routes Nous avons pris note de votre remarque.
Nous allons travailler sur la manière d'entretenir nos routes dans ces prochaines 4 années, avec le but d'investir manière plus conséquente pour une remise en état complète, dans le but de bénéficier de retours sur les dépenses thématiques. Ceci implique des investissements plus élevés et moins d'entretien ponctuel pour des petites réparations. Il faudra évaluer si nous disposons des capacités d'investissement.
- 5.6 Services Industriels Comme vous l'avez vu, il y a des gros montants qui vont être dépensés, donc le fond de réserve va être utilisé.
- 5.7 Chauffage Pour le chauffage à distance au bois nous allons commencer par remettre le changement de la chaudière au plan d'investissement et ensuite nous renseigner sur les étapes nécessaires d'entretien pour ce réseau externe.

J'aimerais vous remercier pour la confiance par rapport aux comptes et merci à notre ancien Municipal des finances et également merci à notre boursier communal pour son aide précieuse.

La Présidente passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2011,**

Par : 41 voix pour

Au vu des résultats :

- **D'accepter les comptes 2011 tels que présentés**
- **De donner décharge à la Municipalité de la gestion de l'année 2011**
- **De décharger la commission de Gestion de son mandat concernant les comptes 2011**

Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :

Merci au Conseil, merci aux Municipaux de consacrer votre temps à la Commune.

Merci également à tout le personnel de l'administration communale et merci à la jeune Commission de gestion.

- **Point n°2 de l'ordre du jour**

Préavis N°19/2012

Demande de prolongation de prêt de CHF 100'000.- sur une année pour la Sté Télé-Dôle SA au taux de 2%.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

La Commission des finances a fait un excellent résumé de l'historique de la situation de Télé-Dôle et je les en remercie.

Je ne vais pas rajouter grand chose, si ce n'est qu'après les années de faible enneigement, il y a des années de trop grand froid !

Ce n'était pas une très bonne surprise pour les administrateurs de Télé-Dôle. Un grand vent froid a soufflé sur les administrateurs au moment de la présentation des comptes 2011.

Ce qu'il faut comprendre c'est que nous avons un intérêt à ce que le massif de la Dôle demeure et maintenant il y a une réflexion globale à avoir et savoir si les communes de la région veulent encore d'un massif de la Dôle et cet espace de loisirs et de skis. Et comment allons nous pouvoir en garantir la pérennité, année après année, indépendamment du froid, du chaud, du manque de neige, etc...

Une réflexion est faite pour l'aménagement des pistes, afin de pouvoir skier avec moins de quantité de neige, une réflexion est également faite pour prendre en charge, au niveau de la région, le prêt LDR auprès du Canton, qui a été fait pour l'achat du télésiège.

La région va monter un projet global, qui vise à assurer la pérennité du Massif de la Dôle et dans ce contexte-là, nous devons permettre à TéléDôle de souffler cette année encore et éviter que Télé-Dôle dépose le bilan. C'est pourquoi nous vous proposons de prolonger le prêt de Fr. 100'000.- d'une année.

Rapport de la Commission des finances :

M. Pierre GRABER :

La Commission des finances c'est penchée sur cette demande de prolongation du prêt de Fr. 100'000.- Comme vous l'a expliqué M. le Syndic, nous avons le choix entre notre rôle de pompier ou de renvoyer la Société Télé-Dôle à la faillite. Nous pensons que pour une prolongation de Fr. 100'000.-, il ne vaut pas la peine de condamner Télé-Dôle à la faillite.

Nous sommes conscients que notre rôle de pompier risque de durer encore quelques années, jusqu'à ce que le Conseil Régional reprenne à sa charge le prêt LDR.

Dans cette attente, nous vous conseillons d'accepter cette prolongation d'une année de Fr. 100'000.-

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 19/2012, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à prolonger le prêt de Fr. 100'000.- accordé à Télé-Dôle SA sur une durée d'une année, au taux de 2%.**

Par : 40 voix pour
 1 abstention

▪ **Point n°3 de l'ordre du jour**

Préavis N°14/2012

Demande de crédit de Fr. 324'000.- destinée à la remise en état de la décharge En Bournessaint, dont Fr. 149'050.- à la charge de St-Cergue, amorti sur une durée de 10 ans.

La Présidente donne la parole à Mme Cornélia GALLAY, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Je remercie la Commission des finances pour les éléments supplémentaires qu'elle a apporté. Le Canton a confirmé le taux de participation qui est indiqué dans le préavis.

Je reste à disposition pour de plus amples informations.

Rapport de la Commission des finances :

Mme Silke GERLACH :

Je ne vais pas vous répéter ici tout l'historique de l'assainissement de la décharge, qui est en cours depuis 2007, puisque vous en trouverez un récapitulatif dans notre rapport.

Mais j'aimerais rapidement mentionner les développements plus récents qui font que ce dossier peut être clos dans des conditions plutôt favorables pour notre commune.

En effet, d'une part, le site a été classé comme pollué, aucune décontamination à grand frais ne sera donc nécessaire.

D'autre part, la Municipalité a pu négocier une importante subvention pour la phase 2, à savoir l'assainissement. (cette subvention correspond à 80% des coûts)

Finalement, les coûts pour la phase 3, la mise en état, restent inférieurs aux coûts prévus dans le plan d'investissements. C'est de cette phase dont il est question dans le préavis qui vous est présenté aujourd'hui.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 14/2012, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remise en état de la décharge de Bournessaint**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 324'000.-**
- **De financer ce montant de la manière suivante**
 - Fr. 174'950. - par la subvention cantonale liée à l'assainissement**
 - Fr. 149'050.- par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement net de Fr. 149'050.- sur une période de 10 ans**

Par : **41 voix pour**

▪ **Point n°4 de l'ordre du jour**

Préavis N°07/2012

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie n°156, sis à La Chenalette, d'une surface de 670 m², propriété de Madame Héritier, promis vendu à Madame Alicia Jayne Claire Middelkoop.

La Présidente donne la parole à Mme Véronique ANDERSSON, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Véronique ANDERSSON, Municipale

Je ne vais pas revenir directement sur le contenu du préavis, nous avons encore tous en mémoire le débat du mois de décembre.

Ce que j'aimerais vous donner comme information, c'est le suivi que je vais vous présenter à chaque conseil, sur la situation et l'état des ventes.

Actuellement nous avons 8 demandes d'achats de parcelle, dont 7 sont présentées ce soir. J'aimerais préciser par rapport à ces demandes, qu'en l'état actuel ce sont des demandes et que tant qu'elles n'ont pas été signées devant le notaire, elles ne sont pas considérées comme vendues. Des demandes ont été faites, mais du fait du manque de rapidité de la concrétisation de la vente, certaines personnes ont renoncé à l'achat ou au renouvellement de leur droit de superficie.

Rapport de la Commission des finances :

M. Denis BERGER :

Je ne vais pas prendre la parole pour ce préavis seulement, mais aussi pour les six préavis suivants, puisque les demandes d'autorisations que vous allez recevoir viennent toutes à la suite et sont sur le même sujet, mais doivent être traitées séparément.

Je voulais simplement souligner que la Municipalité a ouvert un compte spécial pour recueillir le produit de ces ventes, ce qui permettra une grande transparence, sur l'utilisation des fonds, qui sont destinés à l'investissement et au remboursement de la dette.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 07/2012, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 156, sis à La Chenalette, d'une surface de 670 m² propriété de Madame Héritier et promis vendu à Mme Alicia Jayne Claire Middelkoop pour un montant total de CHF 201'000.-**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°5 de l'ordre du jour**

Préavis N°09/2012

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie n°760, sis aux Pralies, d'une surface de 1093 m², propriété de Monsieur Olivier Mathez.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 09/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 760, sis aux Pralies, d'une surface de 1093 m² propriété de Monsieur Olivier Mathez pour un montant total de CHF 273'250.-**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°6 de l'ordre du jour**

Préavis N°10/2012

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie n°906, sis aux Pralies, d'une surface de 525 m², propriété de Monsieur Frédéric Burgher.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 10/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 906, sis aux Pralies, d'une surface de 525 m2 propriété de Monsieur Frédéric Burgher pour un montant total de CHF 131'250.-**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°7 de l'ordre du jour**

Préavis N°11/2012

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie n° 53, sis à La St-Cergue, d'une surface de 601 m², propriété de Monsieur et Madame Pierre et Madeleine Lacroix.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 11/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 53, sis à La St-Cergue, d'une surface de 601 m2, propriété de Monsieur et Madame Pierre et Madeleine Lacroix pour un montant total de CHF 180'300.-**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°8 de l'ordre du jour**

Préavis N°12/2012

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie n° 1003, sis aux Pralies, d'une surface de 617 m², propriété de Monsieur et Madame Eric et Sylviane Jaquet.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 12/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 1003, sis aux Pralies, d'une surface de 617 m2, propriété de Monsieur et Madame Eric et Sylviane Jaquet pour un montant total de CHF 154'250.-**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°9 de l'ordre du jour**

Préavis N°15/2012

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie n°921, sis aux Pralies, d'une surface de 632 m², propriété de Monsieur et Madame Jean-Michel et Blurette Gillon.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 15/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 921, sis aux Pralies, d'une surface de 632 m2, propriété de Monsieur et Madame Jean-Michel et Blurette Gillon pour un montant total de CHF 158'000.-**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°10 de l'ordre du jour**

Préavis N°16/2012

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie n° 1124, sis aux Pralies, d'une surface de 455 m², propriété de Monsieur Lucas Maier et Madame Maria Diaz Maier.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 16/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie n° 1124, sis aux Pralies, d'une surface de 455 m2 propriété de Monsieur Lucas Maier et Madame Maria Diaz Maier pour un montant total de CHF 113'750.-**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°11 de l'ordre du jour**

Préavis N°17/2012

Demande d'autorisation de vendre une surface de terrain de 450 m², située à La St-Cergue au prix de CHF 300.- le m², soit CHF 135'000.- à Monsieur Charles Schütz.

La Présidente donne la parole à Mme Véronique ANDERSSON, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Véronique ANDERSSON, Municipale

J'aimerais préciser qu'après toute cette série de droit de superficie, ce terrain n'est pas en droit de superficie.

C'est un bout de terrain qui est sur la parcelle communale et qui n'est pas en droit de superficie. Ce terrain ne peut être parcellé pour être construit. C'est une demande du propriétaire voisin, qui aimerait agrandir la surface de sa parcelle, pour y construire un garage.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 17/2012 et tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à vendre une surface de terrain de 450 m² située à La St-Cergue au prix de CHF 300.- le m², soit CHF 135'000.- à Monsieur Charles Schütz**
- **Le produit de cette vente sera utilisé conformément aux conclusions du préavis 23/2011**

Par : 41 voix pour

▪ **Point n°12 de l'ordre du jour**

Préavis N°13/2012

Autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières dans une limite de Fr. 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de Fr. 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Je propose de passer la parole directement à la Commission des finances, avec qui nous avons travaillé sur cet élément.

Rapport de la Commission des finances :

M. Denis BERGER :

Nous venons de voter sept fois sur le même sujet et une fois supplémentaire pour un petit bout de terrain, qui excédait d'un petit peu Fr. 100'000.-, qui était la limite que nous avons donnée pour la durée de la législature, dans le préavis 11/2011 de septembre de l'année passée, de manière à permettre à la Municipalité de vendre ces terrains en droit de superficie.

Nous nous sommes aperçus que les terrains qui restent en droit de superficie et qui peuvent être mis en vente, ont tous une surface inférieure à 2'000m². Comme le prix de vente du m² avait aussi été augmenté par le Conseil Communal à Fr. 250.- ou 300.-, c'est bien la limite de Fr. 600'000.- demandée par la Municipalité qui nous semblait raisonnable. Ceci permettant d'activer les ventes et les procédures chez le notaire.

Par contre nous avons demandé à la Municipalité de conserver une limite de Fr. 100'000.- pour l'acquisition d'immeubles. Et de limiter à Fr. 600'000.- l'autorisation de vente des droits de superficie seulement.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 13/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières dans une limite de Fr. 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de Fr. 600'000.- (six cents mille) par cas, charges éventuelles comprises
- et ceci pour la législature du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités

Par : 37 voix pour
3 abstentions

▪ Point n°13 de l'ordre du jour

Préavis N°08/2012

Demande d'approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC).

La Présidente donne la parole à Mme Cornélia GALLAY, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

La structure actuelle de l'association régionale à laquelle nous faisons parti, date de 1995 et à l'époque 21 régions existaient dans le canton de Vaud. Avec le recoupage des districts et l'intention du Canton depuis 2007 de modifier la loi sur l'ORPC, mais qui n'a toujours pas abouti à ce jour, il a été nécessaire de regrouper l'ORPC dans notre district.

Nous allons passer des 32 communes de l'ancien district, plus les 15 nouvelles, à 47 communes pour l'organisation de l'ORPC

Les structures des communes qui étaient à Morges, Rolle et Aubonne à l'époque, doivent être dissoutes d'ici fin décembre 2012.

Mi-juin, 37 communes des 47 doivent voter ce préavis, donc 37 communes ont déjà accepté ce préavis, tel que présenté ce soir.

Rapport de la Commission ad'hoc :

La Commission ad'hoc recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 08/2012 et son règlement annexé tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC)
- D'accepter les statuts de la nouvelle Association à buts multiples des communes du district de Nyon dont un exemplaire est joint au présent préavis.

Par : 41 voix pour

▪ Point n°14 de l'ordre du jour

Election du bureau et des suppléants

Le nombre de personnes participant au vote est de 42

Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :

Je vous informe que je suis démissionnaire au poste de président du Conseil. Normalement dimanche prochain, je devrais être élue au poste paroissial de la communauté réformée de St-Cergue-Arzier-Le Muids et le cumul des casquettes ne me semblait pas judicieux.

C'est avec regret que je ne me représente pas à la présidence de ce conseil, car j'ai énormément apprécié d'animer les débats et ce fût très agréable d'être à votre service.

Nous procéderons au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au second tour (art. 41RCC).

Election du Président

Ouverture de la discussion pour les propositions :

Mme Mary GUICHARD propose M. Paul MENARD, qui accepte

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote

BULLETINS DELIVRES	BULLETINS RENTRES	BLANCS	NULS	VALABLES	MAJORITE ABSOLUE
42	42	3	/	42	22

Est élu au premier tour, à la Présidence :

- M. Paul Ménard

par : 38 voix

Obtiennent des voix :

M. Thierry MAGNENAT

1 voix

Election du Vice-président

Le vice président actuel est M. Arnaud ANDRE et il se présente

Ouverture de la discussion pour les propositions :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote

Est élu vice Président :

- M. Arnaud ANDRE

à l'unanimité par applaudissement

Election des scrutateurs

Les scrutateurs actuels sont MM. Michel CHAVAILLAZ et Fernand VELUZ et ils se présentent

Ouverture de la discussion pour les propositions :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote

Sont élus scrutateurs :

- MM. Michel CHAVAILLAZ et Fernand VELUZ

à l'unanimité par applaudissement

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutatrices actuelles sont Mme Murielle JELK et Mme Amandine LOHRI et elles se présentent

Ouverture de la discussion pour les propositions :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote

Sont élus scrutatrices suppléantes :

- Mme Murielle JELK et Mme Amandine LOHRI
à l'unanimité par applaudissement

Election du vice secrétaire

Le vice secrétaire actuel est M. Jean-Luc BESENCON et il se présente

Ouverture de la discussion pour les propositions :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote

Est élu vice secrétaire :

- M. Jean-Luc BESENCON **à l'unanimité par applaudissement**

Election d'un membre à la Commission des finances

Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :

M. Paul MENARD étant démissionnaire, il manque un membre à la Commission des finances.

Ouverture de la discussion pour les propositions :

M. Jean-Jacques MOSER propose Mme Arlette DEAUD PRAZ, qui accepte

M. Gérard ODERMATT propose M. Didier GUICHARD qui réfléchit et accepte

M. Denis BERGER propose M. Olivier KRÄHENBÜHL qui refuse

M. Denis BERGER :

La Commission des finances se réunit avec la Municipalité pour la présentation des préavis, 6 semaines avant le conseil. Ensuite la Commission des finances se réunit une fois afin de discuter de sa position et de déterminer dans quelle mesure nous allons accepter, recommander ou refuser ce préavis. Nous nous réunissons à nouveau en cas de besoin et nous échangeons des e-mails avec nos propositions et nous nous réunissons une dernière fois une quinzaine de jours avant le conseil pour signer nos rapports et finaliser une éventuelle présentation ou compléments d'informations et préparer qui va dire quoi lors du conseil.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote

BULLETINS DELIVRES	BULLETINS RENTRES	BLANCS	NULS	VALABLES	MAJORITE ABSOLUE
42	42	2	/	42	22

Est élu au premier tour, à la commission des finances :

- M. Didier GUICHARD **par : 26 voix**

Obtiennent des voix :

Mme. Arlette DEVAUD PRAZ 14 voix

▪ **Point n°15 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Ouverture de la discussion :

Q.- M. Stéphane ANDRE :

Est-ce qu'il serait envisageable d'avoir un passage piétons en face de la place de la gare, au niveau du quartier de Bournessaint ? Il y en a un en face de la Résidence de la Dôle et le prochain est à Arzier.

- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
La réglementation actuelle sur les passages piétons veut qu'il y ait au minimum 200m entre les passages piétons et il faut également justifier un certain nombre de passages.
Nous savons qu'il faudra absolument mettre un passage, d'un côté ou de l'autre de la voie de chemin de fer et nous souhaitons, dans le cadre de la finition du chantier qui est actuellement en cours, traiter de cette problématique de passage piéton.
- Rem.-** M. Yvan DEMIERRE :
J'aimerais vous faire un petit résumé de la dernière séance de l'ACP. Nous avons eut une séance intéressante. (Cf document annexé)
- Rem.-** Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :
Merci M. Demierre, vous êtes délégué à cette association et c'est vrai qu'en tant que délégué il est bien de pouvoir restituer un résumé des séances auxquelles vous participez, donc j'invite les délégués d'autres associations à partager un résumé lors de nos conseils communaux.
- Rem.-** Mme Silke GERLACH :
Je remarque avec satisfaction que la Municipalité a déplacé le panneau de l'entrée du village, et ainsi sécurisé les habitants dans une zone à 50 km/h.
J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'à La Cure il y a une situation comparable. Les habitants de la Bourriaz doivent se déplacer sur la route cantonale pour accéder à la gare. Il serait souhaitable que le panneau à l'entrée de la Cure soit déplacé pour ainsi sécuriser les habitants de La Cure.
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
La Municipalité prend note.
Je vous rappelle qu'à chaque fois que nous déplaçons le panneau 50km/h, l'entretien de la route vient à la charge de la Commune.
- Q.-** M. Jean-François CHRISTEN :
Pouvez-vous nous indiquer à quel montant correspond cette bascule de 6 à 6.37 ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Elle correspond à environ Fr. 25'000.- de compléments qui seront rattrapés l'année prochaine pour 2011, Fr. 25'000.- l'année suivante pour 2012.
Nous aurons un + 50'000.- en 2014.
- Q.-** M. Yves DE GARRINI :
1) J'aimerais souligner l'importance de la remarque de Mme Gerlach.
2) J'ai constaté au pilier public une mise à l'enquête administrative concernant la construction et rénovation d'une clôture. Est ce que cela fait suite à l'intervention un peu compliquée et les ambiguïtés du dernier conseil ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
1) Nous nous rendons compte que déplacer une limite ne suffit pas et ce n'est pas parce qu'il y a un panneau 50km/h, que les gens roulent moins vite et qu'ils changent de comportement. Nous allons réfléchir à plus de contrôle.
- R.-** Mme Danièle ANDRE, Municipale :
2) Tous les travaux doivent être annoncés à la Commune. Que les travaux soient effectués par nous-mêmes ou par une entreprise professionnelle.
- Q.-** M. Jean-François CHRISTEN :
Concernant le Plan Général d'Affectation, nous avons parlé au début de cette séance sur la position de la Commune par rapport à ce PGA.
Serait-il possible de ne pas trop tarder, pour avoir du temps pour l'étudier, car 2018 est vite là.
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Comme nous l'avons déjà annoncé plusieurs fois, nous allons entamer la révision du PGA, en passant d'abord par un plan directeur communal. Ce document doit définir les besoins de la Commune. Et ceci nous nous engageons à le faire en 2014.

Par rapport aux discussions que le Canton nous transmet, il reste encore des éléments, notamment les résidences secondaires, qui sont encore totalement flous. Donc nous attendons d'avoir des informations précises pour entamer ce dossier.

- Rem.-** M. Yvan DEMIERRE :
Je constate avec effroi que ce nouveau micro fonctionne extrêmement mal et je m'engage pour le prochain conseil, à résoudre ce problème.
- Q.-** M. James ALEXANDER :
Nous avons un nouveau commerçant ambulant, qui fait des poulets rôtis devant la Poste, le samedi et qui s'alimente avec un générateur à essence. Je trouve ceci très désagréable, sur le plan du bruit, sur la qualité de l'air.
Serait-il possible de lui fournir un peu d'électricité ?
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
La Municipalité prend note.
- Q.-** M. Jean-Pierre GILLIERON :
Nous avons un policier et maintenant nous n'en avons plus. Il va être remplacé par deux aspirants qui vont faire plusieurs communes.
Est-ce que nous avons plus de détails, telles que les heures de prises en charge de la Commune ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Deux personnes sont partagées entre 5 communes, en moyenne nous aurons une journée de présence hebdomadaire. Nous n'allons pas faire de planification. Cette présence permettra de combler un certain nombre de vides laissés par le départ de M. Kupferschmidt, en retraite dès fin juin.
Nous avons également signé un contrat avec une association intercommunale qui s'occupe de l'encaissement des poursuites pour la majorité des communes du district.
- Rem.-** M. Jean-François CHRISTEN :
C'est une proposition pour rebondir sur ce que vient de dire M. Gilliéron, il y a des gardes frontières qui circulent dans le village et sur le col. Ils ont aussi des tâches de police et au niveau sécuritaire pour le village, nous pourrions approcher le corps de garde-frontière pour leur demander de faire un tour dans le village.

La Municipalité prend note

- Q.-** M. Yves DE GARRINI :
J'aimerais rebondir sur les propos de Mme Gallay, concernant l'utilisation du pourcentage des résidents secondaires, concernant les grandes constructions qui se font à l'entrée du village. Comment pouvez-vous appliquer ce pourcentage de 20%, est-ce que c'est pour les nouvelles constructions, dans la zone villas-chalets ou pour l'ensemble ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
La mise en œuvre de cette initiative pose un certain nombre de problèmes d'interprétation. La Confédération travaille dessus et ils sont en train d'envisager une voie d'ordonnance.
Beaucoup de milieux, certains Cantons dont le Canton de Vaud leur disent que c'est une très mauvaise idée, puisque la voie d'ordonnance ne va donner satisfaction à personne. Le canton recommande de passer par la voie parlementaire et de faire un arrêté fédéral pour permettre de poser une base légale, qui ne sera pas attaquerable.
Selon le sondage de l'Office fédérale des statistiques, qui date de 2000, St-Cergue a 52% de résidents secondaires ! Selon nos calculs nous en avons 26% !
Pour le moment il y a d'énormes problèmes de mise en œuvre, mais ce qui semble se dessiner c'est que la situation existante avant la votation du 11 mars 2012 ne sera pas remise en question, et que qu'il n'y aura pas de zone, la répartition se fera sur l'ensemble du territoire communal.
- Q.-** M. Jean-Yves FOSSERAT :
Est-ce qu'il sera possible de refuser la taxe au sac et trouver d'autres solutions ?

- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Actuellement cette question est en débat. Il y a beaucoup de questions de rétributions. Aujourd'hui je ne peux pas vous donner plus d'information.
- Q.-** M. Yves DE GARRINI :
Comment aller-vous faire à St-Cergue, avec les deux systèmes de collectes, soit les postes de collectes et les containers privés, par exemple pour les immeubles ?
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Les sacs pourront être achetés partout et déposés n'importe où et les privés déposeront ces sacs dans leurs containers.

Prochain Conseil Communal de mardi 09 octobre 2012

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Je ne pouvais pas manquer, alors que nous allons changer de président, au nom de la Municipalité d'adresser nos remerciements à la présidente sortante, vous féliciter pour le travail que vous avez fait, vous féliciter pour votre pragmatisme, votre énergie ouverte et rayonnante et votre souci de l'équité.

Et à titre personnel, vous qui m'avez succédé à cette place, j'ai été très heureux que le Conseil ait un successeur encore meilleur que je ne l'ai été et j'aimerais vous félicitez pour ceci.

APPLAUDISSEMENTS

Et j'aimerais souhaiter la bienvenue au nouveau Président.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente déclare cette séance clôturée à 21h56

La Présidente

La secrétaire

Magali BORGEAUD-dit-Avocat

Karine RINGGENBERG